

Préfecture de la Dordogne  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau des migrations, de l'intégration  
et des missions de proximité

Affaire suivie par : Mme Caroline BARJOU  
pref-brexite-sejour@dordogne.gouv.fr

Périgueux, le 11 DEC. 2020

Le préfet de la Dordogne

à

Mesdames et Messieurs les maires  
Copie, pour information, à Mesdames et Messieurs les sous-préfets

**Objet : Information sur les demandes de titre de séjour des ressortissants britanniques relevant de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne**

Pièces jointes : - Schéma des cas d'usage  
- Liste d'associations agréées par le Royaume-Uni

Dans le cadre de l'application de l'accord de retrait du Royaume Uni de l'Union européenne, les ressortissants britanniques et les ressortissants de pays tiers membres de leur famille résidant en France avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et continuant à y résider devront détenir un titre de séjour afin de séjourner régulièrement sur le territoire français. La détention de ce titre de séjour sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021. La date limite de dépôt des demandes de délivrance de ce titre est fixée au 30 juin 2021.

Dans cette perspective, le Ministère de l'Intérieur a ouvert depuis le 19 octobre 2020 une téléprocédure (<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/>) qui permet aux intéressés d'effectuer une demande de titre de séjour en ligne en saisissant diverses informations personnelles et en téléchargeant les pièces justificatives nécessaires à l'appui de leur demande.

Ces données sont ensuite utilisées par mes services pour instruire de manière dématérialisée les dossiers. Au terme de cette instruction, les ressortissants britanniques sont invités par retour de courriel à se présenter au guichet de la préfecture – seul passage requis – pour la prise de leurs empreintes et fournir une photographie. Le titre est ensuite produit et adressé par la poste à domicile.

Une équipe spécifique de 5 agents est dédiée à cette tâche et a traité 2500 demandes à ce jour sur une population britannique totale estimée à 8000 personnes.



Afin de vous permettre de répondre aux sollicitations éventuelles des ressortissants britanniques installés sur le territoire de votre commune, il semblait utile de vous apporter ces précisions.

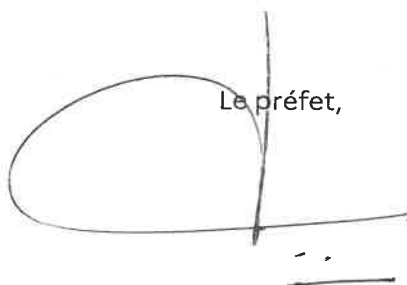
A cet effet, vous trouverez par ailleurs, en pièce jointe, un document présentant les différents cas d'usage récapitulant les pièces justificatives que les citoyens britanniques devront présenter pour l'obtention d'un titre de séjour en fonction de leur situation individuelle.

S'agissant des personnes dont l'état de santé ne permet pas d'accomplir par elles-mêmes des démarches administratives, vous voudrez bien porter à leur connaissance qu'un dispositif adapté à leur situation pourra, à titre exceptionnel, être mis en œuvre par la préfecture de façon individualisée, afin que leur dossier de demande de titre de séjour puisse être constitué et instruit.

De façon plus générale, plusieurs associations de résidents britanniques en France sont en mesure de leur apporter une aide pratique afin de répondre aux interrogations qu'ils peuvent se poser et de les accompagner dans leurs démarches administratives. Ces associations, agréées par l'ambassade du Royaume-Uni, ont vocation à aider particulièrement leurs compatriotes en situation de vulnérabilité. La liste de ces associations vous est communiquée en pièce jointe.

Je vous remercie pour la coopération que vous apporterez aux services de l'Etat afin de permettre la meilleure prise en compte possible de la situation de vos administrés de nationalité britannique en vue de l'obtention d'un titre de séjour leur permettant de demeurer en France en application des dispositions de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'UE.

Le préfet,



**Frédéric PERISSAT**



**LISTE D'ASSOCIATIONS BRITANNIQUES AGREES POUR ACCOMPAGNER LES  
RESSORTISSANTS BRITANNIQUES DANS LEURS DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

FBN - The Franco-British Network (Dordogne)

<https://francobritishnetwork.fr/>

Tél : 05.19.88.01.09 le lundi, mardi, mercredi de 9h à 13h et le jeudi, vendredi de 13h à 17h

Church of England - Diocese in Europe (Nouvelle Aquitaine)

<http://www.frenchresidency-support.org/>

SSAFA - The Armed Forces Charity (France entière)

<https://www.ssafa.org.uk/get-help/veterans-in-europe>

